

LICENCE EN DROIT – 2^{ème} ANNEE

SESSION DE RATTRAPAGE DU SEMESTRE 3

GROUPE DE COURS N° 3

DROIT ADMINISTRATIF

MATIERES RENFORCEES_(ayant donné lieu à TD)

MERCREDI 21 JUIN 2017
de 14h00 à 15h30

Durée de l'épreuve : 1h30

Commentez, sans faire de plan mais de façon argumentée et détaillée, le considérant suivant, extrait de CE, 29 décembre 1997, Commune de Genevilliers :

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que le fonctionnement du conservatoire de musique de Genevilliers constitue un service public municipal administratif à caractère facultatif ; qu'eu égard à l'intérêt général qui s'attache à ce que le conservatoire de musique puisse être fréquenté par les élèves qui le souhaitent, sans distinction selon leurs possibilités financières, le conseil municipal de Genevilliers a pu, sans méconnaître le principe d'égalité entre les usagers du service public, fixer des droits d'inscription différents selon les ressources des familles, dès lors notamment que les droits les plus élevés restent inférieurs au coût par élève du fonctionnement de l'école ; que la commune de Genevilliers est, par suite, fondée à soutenir que c'est à tort que, par le jugement attaqué, le tribunal administratif, retenant l'unique moyen du déféré préfectoral tiré de la méconnaissance du principe d'égalité, a annulé la délibération litigieuse ;

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

LICENCE EN DROIT – 2^{ème} ANNEE

SESSION DE RATTRAPAGE DU SEMESTRE 3
GROUPE DE COURS N° 3

MATIERES NON RENFORCEES
(N'ayant pas donné lieu à TD)

JEUDI 22 JUIN 2017
de 13h30 à 16h30

Durée de l'épreuve : 3h00

- Traiter chaque matière sur une copie différente.
- Coller sur chaque copie les étiquettes correspondant à la bonne matière
- Indiquer sur chaque copie l'intitulé de la matière ainsi que le groupe de cours.

ATTENTION

**LES ETUDIANTS SONT RESPONSABLES DU NOMBRE DE
COPIES RENDUES QUI DOIT CORRESPONDRE AU
NOMBRE DE MATIERES AJOURNEES**

SUJETS

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

➤ **DROIT CIVIL:**

« Les promesses de vente »

➤ **DROIT ADMINISTRATIF**

Répondez à la question suivante :

« Les actes de gouvernement »

➤ **DROIT PENAL :**

« La mise en danger de la personne d'autrui »

➤ **DROIT DES AFFAIRES**

« Les éléments du fonds de commerce »

➤ **DROIT EUROPEEN**

« La primauté dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne »